

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Elisabeth Borne

Ministre du Travail, de l'Emploi et de
l'Insertion

Brigitte Klinkert

Ministre déléguée à l'Insertion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 avril 2021

Plan de relance pour l'inclusion :

162,5 millions d'euros en 2021 pour financer des projets innovants et créateurs d'emplois dans les structures d'insertion par l'activité économique

Le Gouvernement a fait de **la cohésion sociale une priorité du plan de relance** et veut apporter un soutien particulier aux personnes en situation de précarité avec des solutions qui s'adaptent à leurs besoins.

Dans cette perspective les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent un rôle majeur dans la lutte contre le chômage de longue durée en accompagnant des personnes qui connaissent des difficultés sociales et économiques dans l'accès ou le retour à l'emploi.

Le plan de soutien et de développement déployé dans le secteur de l'IAE en 2020, à hauteur de 220 millions d'euros, a permis de préserver les 140 000 emplois existants tout en engageant **la création de 34 000 emplois supplémentaires. 2300 projets de toutes tailles et dans tous les territoires ont ainsi été soutenus.**

L'appel à projets 2021 a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des SIAE dans leurs projets de développement et créer 30 000 emplois supplémentaires. Les SIAE montreront ainsi qu'elles sont à la fois des acteurs stratégiques de l'insertion et du développement économique de leur territoire.

[Retrouvez ici l'appel à projets 2021](#)

Les structures sont invitées une nouvelle fois à candidater et proposer des idées créatives capables de générer plus d'emplois inclusifs sur leur territoire. Une attention particulière est en effet apportée aux **filières de la relance comme le recyclage et la propreté, l'alimentation et la logistique durables, la mobilité solidaire, les métiers du grand âge et de l'autonomie, l'économie circulaire, le numérique et l'industrie.**

Différentes formes de **groupements** sont encouragées, y compris avec des entreprises classiques ou avec des facilitateurs d'achats inclusifs (plateformes inclusives, clauseurs, centrales d'achats, branches...). Les lauréats du plan 2020 sont également éligibles à condition d'avoir réalisé au moins 20% de leur objectif emploi 2021 à la date de candidature.

Les **territoires prioritaires** font l'objet d'un taux de prise en charge jusqu'à 75% du coût total du projet : les quartiers politique de la ville, les zones de revitalisation rurale, les outre-mer ainsi que les zones non couvertes par des SIAE.

12,5 millions dédiés aux projets de mobilité solidaire en 2021

En 2020, 150 projets « mobilité » portés par des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées ont été soutenus pour 5 Millions d'euros.

Ces projets ont conduit à la création de 800 emplois dans le secteur.

Avec un **budget de 12,5 Millions d'euros l'Etat poursuit son soutien en 2021 en investissant dans le secteur de la mobilité solidaire** pour :

- **multiplier les solutions de mobilité** pour les personnes en parcours d'insertion : vente, location et réparation de voitures et deux-roues à prix accessibles, mise à disposition de véhicules, covoiturage, auto-partage, conseil en mobilité, formation (apprentissage du vélo, utilisation des transports en commun, etc.)

- **et créer des emplois pour des personnes en insertion dans la mécanique, la réparation et la vente de vélos ou la gestion d'un garage solidaire.**

Cet engagement inédit complète le dispositif de soutien au micro-crédit mobilité.

Depuis le mois de mars l'Etat a augmenté de 50% le montant de sa garantie aux micro-crédits destinés à lever les freins à la mobilité des personnes en recherche d'emploi qui n'ont pas accès au crédit classique. Ce soutien doit permettre **de faciliter 26 000 prêts par an** environ pour acquérir et réparer une voiture ou un deux roues, financer le permis de conduire ou l'assurance automobile.

L'Etat engage un **budget total de 162,5 millions** d'euros dont :

- **150 millions d'euros pour les projets génériques**
- **12,5 millions d'euros dédiés aux projets de mobilité solidaire.**

Dépôt du dossier de candidature : à partir de début mai et à échéance du 15 juin 2021.

Date de sélection des projets : fin juillet 2021.

« Elles l'ont démontré tout au long de la crise, les structures d'insertion par l'activité économique sont essentielles pour l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et la cohésion sociale de notre pays. Avec ce nouvel investissement massif de 162,5 millions d'euros, nous leur renouvelons notre soutien plein et entier pour faire de l'inclusion des plus précaires une priorité de la relance » déclare **Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Le plan de relance pour l'inclusion porte ses fruits et les structures de l'insertion jouent un rôle crucial dans son déploiement car ce sont elles qui concrétisent les créations d'emplois, qui font la relance inclusive et changent des vies de milliers de nos concitoyens. C'est pourquoi en 2021 nous poursuivons notre soutien et nous sommes plus que jamais à leurs côtés » déclare **Brigitte Klinkert, ministre déléguée, chargée de l'Insertion.**

Contact presse :

Cabinet de Brigitte Klinkert

Mél. : sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)